

Le 6 mai 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

**Procurations** : Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Madame SORGI à Monsieur BELLE, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

**Absents** : Madame KHEBRARA, Monsieur PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Demande d'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art & Création, pour la danse et les arts du mouvement du Théâtre du Parc, auprès du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire expose que, labellisé Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes et Scène départementale Loire, le Théâtre du Parc est reconnu pour son engagement en direction de la danse et de l'art du mouvement.

Il rappelle que, depuis plus de dix ans, le Théâtre du Parc œuvre en faveur de cette discipline : d'une part afin de pallier au manque de structures d'accueil dédiées à l'échelle du département de la Loire, mais également pour apporter son soutien aux nombreuses compagnies chorégraphiques du territoire qui émergent ces dernières années, tout en répondant à un engouement grandissant du public.

Le Théâtre du Parc se positionne ainsi comme un équipement structurant pour la danse sur le territoire, par une valorisation du travail des artistes et la mise en connexion avec les habitants, en témoigne l'instauration d'un Temps fort Danse qui ouvre chaque nouvelle saison.

Il ajoute que le Théâtre du Parc dispose d'une configuration technique propice à l'accueil de cette esthétique. La dimension du plateau pour une salle de 360 places est telle, que le rapport scène/salle est très apprécié par les interprètes comme par le public.

Les équipements complémentaires de la Ville permettent également de démultiplier les espaces de travail et de favoriser la pluralité des artistes (salle de danse du Conservatoire tenant lieu d'espace de répétition, auditorium du Kiosque Pôle culturel pour accueillir des formes plus intimistes, salles des fêtes pour des formes participatives).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240507-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024

Publication : 07/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique que des discussions ont été instaurées avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, afin de déposer une demande d'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art & Création, pour la danse et les arts du mouvement, auprès du Ministère de la culture et de la communication.

Il explique que l'attribution de l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National garantirait la pérennité de l'action du Théâtre du Parc. Marqueur fort de la programmation, la danse est également un vecteur d'attractivité à l'échelle de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon. Le conventionnement garantirait également une synergie à toutes les strates d'apprentissage de la danse sur la commune (lycée François Mauriac et son option danse, conservatoire François Mazoyer, écoles primaires, etc.).

Il précise que ce conventionnement est adossé à un projet artistique et culturel d'objectifs pluriannuels, en cours de finalisation avec les services de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande d'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art & Création, pour la danse et les arts du mouvement du Théâtre du Parc, auprès du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'attribution de cette appellation.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 7 mai 2024

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

